



Employment
4 Inclusion

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE DES MNAR

Short Description

Afin de répondre aux besoins professionnels, revitaliser certains quartiers et accueillir plus de personnes et d'écoliers, ainsi que d'offrir des conditions dignes d'hébergement, les villes et villages de France, en étroite relation avec l'Etat et les collectivités locales, se sont engagés dans une mobilisation des ressources. Avec ces initiatives, la mobilité interne en France est ainsi encouragée.

Sur le plan pratique, les villes et villages peuvent offrir :

- Des offres d'emploi ou reprise de magasins (boulangeries, artisanat, magasins d'alimentation, etc.),
- Des appartements locatifs à loyer modique,
- Des places à l'école et en crèche,
- Des associations d'accompagnement.
- Des accès plus facile aux services sociaux communautaires.

Ces initiatives contribuent à désengorger les quartiers sensibles où les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile sont surreprésentés et où leurs familles ne sont pas toujours en sécurité. Ces projets visent également à satisfaire les possibilités d'emploi non pourvues dans les régions et les provinces de France. Plusieurs associations d'aide aux migrants, comme France Terre d'Asile, Emmaus France et l'Armée du Salut, ainsi qu'une association de résidents vivant dans le département 93 étaient également présentes pour soutenir ce type d'initiatives.

Pagina web: <https://www.paris.fr/pages/accueil-et-hebergement-des-refugies-4279>

Titre: **OFII**

Type de ressource: Bonne pratique

Pays: France

Langue: Anglais

Short Description

Créé en 2009, l'**OFII** (Français **Office national de l'immigration et de l'intégration**) est aujourd'hui le seul opérateur d'État en charge de l'immigration légale. Plus de 900 agents travaillent à l'Office en France au siège de Paris et dans plus de cinquante branches territoriales, délégations ou plateformes hébergées qui couvrent l'ensemble du territoire national.

L'OFII accompagne l'entreprise dans la procédure d'introduction de son futur employé étranger en France, après que l'employeur a démontré qu'elle n'a pas été en mesure d'embaucher la personne dont elle a besoin sur le marché du travail Français. C'est aussi le guichet unique pour les jeunes professionnels bénéficiant d'un accord bilatéral où la situation de l'emploi n'est pas exécutoire. Avantage : Le jeune migrant reçoit de l'aide, mais il doit justifier des diplômes ou une expérience de travail correspondant au poste que vous lui offrez en France. L'employeur n'aura pas à justifier qu'il a été en mesure de trouver en France une personne correspondant à la position proposée.

Pagina web: <http://www.ofii.fr/recruter-un-travailleur-etranger>